



## L'AIDE EN SORTIE D'HOSPITALISATION

FORFAITS SORTIE D'HOSPITALISATION (valables 2 semaines consécutives)		
<b>Formule Essentielle</b> Coordination + 10 heures d'aide aux personnes <b>hors WE</b>	<b>Formule Confort</b> Coordination + 14 heures d'aide aux personnes, WE et jours fériés compris	<b>Formule Gold</b> Coordination + 28 heures d'aide aux personnes WE et jours fériés compris
<b>1x314 €</b>	<b>1x417,50€</b>	<b>1x751 €</b>
<p><b>Votre formule de base vous donne accès à l'organisation de l'intervention ainsi qu'à la coordination d'intervenants</b>  <b>Prix de la prestation d'organisation/coordination : 84 €</b>  <b>+ un nombre prédéfini d'heures d'aide aux personnes (descriptif de la prestation en page 5 de ce document)</b>  <b>Prix de l'heure d'intervention : 23 €**</b></p>		
Options (valables 2 semaines consécutives)		
Courses + préparation repas		
<b>Pack heures</b>	<b>5 heures hors WE</b>	<b>7 heures, WE et jours fériés compris (hors courses)</b>
<b>Prix à l'heure</b>	<b>23 €**</b>	
<b>Mensualités avant A.F*</b>	<b>1x115 €</b>	<b>1x166,75 €</b>
Livraison de repas		
<b>Repas</b>	<b>10 Déjeuner + Dîner</b>	<b>14 Déjeuner + Dîner</b>
<b>Prix</b>	<b>17 €</b>	
<b>Mensualités avant A.F*</b>	<b>1x170 €</b>	<b>1x238 €</b>
Préparation du logement		
<b>Pack heures</b>	<b>2 heures</b>	
<b>Prix à l'heure</b>	<b>23 €</b>	
<b>Mensualités avant A.F*</b>	<b>1x46 €</b>	
Téléassistance		
<b>Forfait</b>	<b>123 €</b>	

## Description des prestations

- Organisation et coordination : évaluation des besoins, diagnostic, recherche des prestataires, mise en place et suivi des prestations
- Aide aux personnes (se reporter au descriptif de la prestation et conditions d'intervention page 5). \*\*Le tarif horaire est majoré de 25% pour les interventions survenant les dimanches et jours fériés et le 1er Mai (inclus dans les tarifs indiqués ci-dessus).
- Livraison des repas (se reporter à la description de la prestation et des conditions d'intervention de la livraison de repas en haut de la page)
- Préparation du logement
  - Prestations : courses (alimentaires), ménage avant le retour au domicile, mise en marche du chauffage, aération (ouverture des fenêtres...)
  - Jours d'intervention : du lundi au vendredi ; horaires d'intervention entre 8 h et 18 h

\*A.F (Avantage fiscal) : SERENA étant une société agréée dans le cadre de la Loi Borloo pour le développement des services à la personne, toutes nos prestations bénéficient, selon les dispositions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées. Une attestation fiscale vous sera envoyée en mars de l'année civile suivante.